

Sujet : [INTERNET] Enquete publique projet réalisation aire de grand passage sur la commune de la Jarne

De : marie-france.sabourin@sfr.fr

Date : 04/03/2024 15:26

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur

Par ce courriel je viens vous formuler mon opposition totale à la réalisation d'une aire de passage des gens du voyage sur la commune de La Jarne

1) la commune de La Jarne est une commune de - de 5000 habitants nous ne sommes donc pas assujettis à cette obligation : article 28 de la loi du 31 mai 1990

2) Il avait pourtant été clair il me semble que les habitants de la Jarne ainsi que Monsieur Le Maire étaient fermement opposés à ce projet alors pourquoi vouloir nous imposer encore une fois cette réalisation pour les gens du voyage dont on ne peut nier qu'ils ne pourront apporter que des nuisances comme nous avons pu le constater à chaque passage dans notre commune poubelles regorgeant de déchets, excréments et papiers dans les champs, sur les voies agricoles, chiens aboyant à longueur de journée et déambulation sans état d'âme sur la D202 quand ils étaient installés sur la petite aire qui leur était destinée le long de la D202

Aire de grand passage dites vous ? mais si ces messieurs dames décident de rester à l'année ils y resteront et cela deviendra un dépotoire comme l'aire d 'AYTRE s'est transformé à charge de la commune de débarrasser et quelle vue pour ceux qui passent par là car rien ne les fera bouger la loi c'est leur loi les règles se sont leurs règles

3) et qui va payer pour cette aménagement si ce n'est l'Etat c'est à dire NOUS, AVEC NOTRE ARGENT ces personnes ne contribuant en rien à la bonne marche du pays et ne vivant que des aides sociales et autres

4) Est il bien juste de priver, en les expropriant , de leurs biens les agriculteurs alors que justement ils sont dans de grosses difficultés et traverses des moments très difficiles pour satisfaire des personnes qui ne pourront apporter que des problèmes dans notre commune, pourquoi le président de la cda ne leur aménage t il pas une aire dans la Rochelle il semble bien que le parc des expositions soit libre n'est ce pas ?

J'oublie certainement encore beaucoup de raisons pour que cette aire de grand passage des gens du voyage ne soit pas réalisée sur la commune de La Jarne mais j'espère que vous prendrez en considération mes arguments comme ceux des administrés qui se sont exprimés

Je vous remercie de m'avoir lue

Bien cordialement

Mr et Mme SABOURIN

r La Jarne